

Annexe I

Instrument de collecte d'informations relatives aux règles et normes des Nations Unies portant principalement sur la prévention du crime

Conformément à la résolution 2004/28 du Conseil économique et social en date du 21 juillet 2004, le questionnaire ci-après est destiné à réunir des informations pour contribuer à l'élaboration du rapport du Secrétaire général en ce qui concerne notamment:

- a) Les difficultés rencontrées dans l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime;
- b) Les façons dont l'assistance technique peut être apportée;
- c) Les pratiques utiles et les défis émergents.

Il ne vise pas à apprécier les résultats obtenus par les États. Il porte sur les principaux chapitres des Principes directeurs applicables à la prévention du crime (résolution 2002/13 du Conseil, annexe) et, selon le cas, sur d'autres instruments pertinents.

Dans sa résolution 2002/13 du 24 juillet 2003 relative aux "Mesures visant à promouvoir la prévention efficace du crime", le Conseil économique et social a accepté les Principes directeurs applicables à la prévention du crime et a aussi prié le Secrétaire général de présenter un rapport à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la suite donnée à cette résolution. Dans les Principes directeurs, la prévention du crime englobe des "stratégies et mesures qui visent à réduire les risques d'infractions" en s'attaquant à "leurs multiples causes" (par. 3). Elle comprend la prévention sociale de la criminalité (ou la prévention par le développement social), la prévention du crime à l'échelon local, à celui de la collectivité ou du quartier, la prévention des situations criminogènes et des mesures pour prévenir la récidive. La définition ne comprend pas les interventions des services de détection et de répression ni les autres interventions relevant de la justice pénale même si, par certains aspects, elles peuvent toucher à la prévention du crime. Elle reconnaît toutefois la nécessité de prendre en considération "l'internationalisation toujours plus grande des activités criminelles" (par. 4). Lorsqu'elle renvoie à la collectivité, elle fait référence fondamentalement à "la participation de la société civile au niveau local" (par. 5).

Parmi les autres instruments ayant trait à la prévention du crime figurent:

- La résolution 1995/9 du Conseil économique et social, en date du 24 juillet 1995, dont l'annexe contient les Orientations pour la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine
- La résolution 51/60 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1996 dont l'annexe contient la Déclaration des Nations Unies sur le crime et la sécurité publique

Le questionnaire compte les cinq parties suivantes: structuration de la prévention du crime au niveau des pouvoirs publics; approches de la prévention du crime; questions d'exécution; coopération internationale, création de réseaux, d'assistance technique; et questions finales. Lors de son élaboration, les paragraphes apparentés ont été regroupés dans un souci de simplicité et de clarté.

I. Structuration de la prévention du crime au niveau des pouvoirs publics

Les paragraphes ci-après des Principes directeurs applicables à la prévention du crime renvoient à la responsabilité, au rôle moteur et aux structures des pouvoirs publics qui doivent organiser et assurer une prévention efficace du crime.

2. Il incombe aux pouvoirs publics, à tous les niveaux (national, régional et local), de créer, gérer et favoriser les conditions permettant aux institutions publiques concernées et à tous les secteurs de la société civile, y compris le secteur privé, de mieux jouer leur rôle dans la prévention du crime.

Rôle moteur des pouvoirs publics

7. À tous les niveaux, les pouvoirs publics devraient jouer un rôle moteur dans l'élaboration de stratégies efficaces et humaines de prévention du crime et dans la création et la gestion de cadres institutionnels permettant d'exécuter et de contrôler ces stratégies.

Coopération/partenariats

9. Les partenariats devraient faire partie intégrante d'une prévention du crime efficace, compte tenu de la grande diversité des causes de la criminalité et des compétences et responsabilités requises pour s'y attaquer. Ces partenariats s'exercent notamment entre les différents ministères et entre les autorités compétentes, les organisations communautaires, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les particuliers.

Structures gouvernementales

17. Les pouvoirs publics devraient faire de la prévention un élément permanent de leurs structures et programmes de lutte contre la criminalité, en veillant à ce que les responsabilités et les objectifs concernant l'organisation de la prévention du crime soient bien définis au sein du gouvernement, et à cet effet, notamment:

a) Créer des centres ou des dispositifs de coordination dotés de l'expertise et des moyens voulus;

b) Établir un plan de prévention du crime assorti de priorités et d'objectifs bien précis;

c) Créer des liens et instaurer une coordination entre les organismes ou services publics concernés;

d) Encourager les partenariats avec les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, le secteur privé, les professions libérales et la collectivité;

e) *Faire en sorte que le public participe activement à la prévention du crime et ce en le sensibilisant au fait qu'il peut agir par certains moyens d'action et que son rôle est nécessaire.*

Formation et renforcement des capacités

18. *Les pouvoirs publics devraient favoriser le développement des compétences en matière de prévention du crime, et à cet effet:*

a) *Assurer le perfectionnement professionnel des responsables des organismes concernés;*

b) *Inciter les universités, les établissements d'enseignement supérieur et d'autres organismes de formation compétents à dispenser un enseignement de base et un enseignement approfondi, notamment en collaboration avec les praticiens;*

c) *Œuvrer, avec le secteur de l'enseignement et le secteur professionnel, à l'élaboration de critères de validation et de qualifications professionnelles;*

d) *Aider les collectivités à se doter des moyens voulus pour qu'elles puissent se développer et faire face à leurs besoins.*

Soutien aux partenariats

19. *Les pouvoirs publics et tous les secteurs de la société civile devraient, le cas échéant, appuyer le principe du partenariat, et à cet effet, notamment:*

a) *Faire mieux connaître l'importance de ce principe et les éléments nécessaires au succès des partenariats, y compris la nécessité de définir un rôle clair et précis pour chacun des partenaires;*

b) *Encourager la formation de partenariats à différents niveaux et entre secteurs;*

c) *Favoriser le bon fonctionnement des partenariats.*

1. Les organismes publics de votre pays ont-ils pris des mesures pour appliquer l'approche de la prévention du crime définie dans les Principes directeurs?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez les décrire brièvement.

2. Votre pays a-t-il adopté des politiques ou des stratégies précises en matière de prévention du crime?

a) Au niveau national?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner le titre et indiquer la date d'adoption.

Cette politique ou stratégie est-elle consacrées par la législation?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer la référence et la date d'adoption.

b) Au niveau régional?

() Oui ()

Non

c) Au niveau local?

() Oui ()

Non

Si la réponse aux questions b) et c) est positive, veuillez préciser.

3. Quel(le) administration, ministère ou organisation de votre pays est chargé(e), au niveau national, de jouer un rôle moteur dans la prévention du crime?

Veuillez préciser.

4. L'organisation ou le cadre de la prévention du crime dans votre pays suppose-t-il:

a) L'existence d'un centre ou d'un dispositif de coordination au niveau national?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom et le statut de(s) organe(s) responsable(s).

b) L'existence de centres ou de dispositifs de coordination au niveau régional?

() Oui ()

Non

() Non applicable

- c) L'établissement de plans de prévention du crime assortis de priorités bien précises?
- i) Au niveau national?
- Oui, en partie Oui
- Non
- ii) Au niveau régional?
- Oui, en partie Oui
- Non
- Non applicable
- iii) Au niveau local?
- Oui, en partie Oui
- Non
- d) La création de liens et l'instauration d'une coordination entre les organismes et services publics concernés?
- i) Au niveau national?
- Oui, en partie Oui
- Non
- ii) Au niveau régional?
- Oui, en partie Oui
- Non
- Non applicable
- e) La promotion de partenariats avec les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires, le secteur privé, les professions libérales et la collectivité?
- i) Au niveau national?
- Oui, en partie Oui
- Non
- ii) Au niveau régional?
- Oui, en partie Oui
- Non
- Non applicable
- iii) Au niveau local?
- Oui, en partie Oui
- Non

f) La recherche de la participation active du public?

i) Au niveau national?

Oui, en partie () Oui ()

() Non

ii) Au niveau régional?

Oui, en partie () Oui ()

() Non ()

Non applicable

iii) Au niveau local?

Oui, en partie () Oui ()

() Non

g) Un rôle particulier pour la police et les autres institutions jouant des rôles analogues?

() Oui () Non

Dans l'affirmative, veuillez le décrire.

5. Les organismes publics de votre pays favorisent-ils le développement des compétences en matière de prévention du crime, et à cet effet:

a) Assurent-ils un perfectionnement professionnel?

Non () Oui ()

b) Incitent-ils les établissements de formation compétents à dispenser un enseignement de base et un enseignement approfondi?

Non () Oui ()

c) Œuvrent-ils à l'élaboration de critères de validation et de qualifications professionnelles?

Non () Oui ()

d) Aident-ils les collectivités à se doter des moyens voulus pour qu'elles puissent se développer et faire face à leurs propres besoins?

Non () Oui ()

II. Approches de la prévention du crime

La prévention du crime, telle qu'elle est définie dans les instruments applicables, renvoie à diverses approches généralement qualifiées de prévention sociale de la criminalité, prévention du crime dans la collectivité et prévention des situations criminogènes ainsi qu'à la prévention de la récidive. S'agissant de la prévention sociale de la criminalité, les paragraphes pertinents des Principes directeurs applicables à la prévention du crime sont notamment les suivants:

6. *La prévention du crime s'articule sur une grande diversité d'approches dont l'objectif est notamment le suivant:*

a) *Favoriser le bien-être des populations et encourager un comportement sociable par l'application de mesures sociales, économiques, sanitaires et éducatives, en privilégiant en particulier les enfants et les jeunes et en mettant l'accent sur les facteurs de risques et de protection associés à la criminalité et à la victimisation (prévention par le développement social ou prévention sociale de la criminalité).*

Développement socioéconomique et intégration

8. *Les aspects de la prévention du crime devraient être intégrés dans toutes les politiques et tous les programmes sociaux et économiques pertinents, notamment ceux ayant trait à l'emploi, l'éducation, la santé, le logement et l'urbanisme, la pauvreté, la marginalisation sociale et l'exclusion. Il faudrait privilégier en particulier les collectivités, les familles, les enfants et les jeunes à risque.*

Développement social

24. *Les pouvoirs publics devraient s'attaquer aux facteurs de risque de la criminalité et de la victimisation, et à cet effet:*

a) *Favoriser des facteurs de protection au moyen de programmes généraux et non stigmatisants de développement économique et social, y compris dans le domaine de la santé, de l'éducation, du logement et de l'emploi;*

b) *Encourager des activités qui remédient à la marginalisation et à l'exclusion;*

c) *Favoriser le règlement positif des conflits;*

d) *Mettre à profit des stratégies d'éducation et de sensibilisation du public pour favoriser une culture de la légalité et de la tolérance dans le respect des identités culturelles;*

6. La notion de prévention sociale de la criminalité (telle qu'elle est définie au paragraphe 6 a) des Principes directeurs applicables à la prévention du crime) fait-elle partie de la politique, de la stratégie ou des programmes de votre pays en matière de prévention du crime?

() Oui ()

Non

7. Les politiques, stratégies ou programmes de prévention du crime de votre pays privilégient-ils:

a) Les enfants et les jeunes exposés à la victimisation ou à la délinquance?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

b) Les groupes vulnérables?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

c) Les différents besoins des hommes et des femmes?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

8. Les aspects de la prévention du crime sont-ils intégrés dans les politiques et les programmes sociaux et économiques pertinents?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

9. Les politiques, stratégies ou programmes de prévention du crime de votre pays:

a) Favorisent-ils les facteurs de protection (par exemple, possibilité de rester à l'école, attitude responsable des parents, formation professionnelle des jeunes)?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en faire une brève description.

b) Encouragent-ils les activités qui remédient à la marginalisation ou à l'exclusion?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en faire une brève description.

c) Favorisent-ils le règlement positif des conflits (par exemple, médiation, justice réparatrice, etc.)?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en faire une brève description.

d) Mettent-ils à profit des stratégies d'éducation et de sensibilisation du public?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en faire une brève description.

e) Associent-ils les médias?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en faire une brève description.

Pour ce qui est de la prévention du crime dans la collectivité ou à l'échelon local, les paragraphes pertinents des Principes directeurs applicables à la prévention du crime sont notamment les suivants:

6. *La prévention du crime s'articule sur une grande diversité d'approches dont l'objectif est notamment le suivant:*

b) *Modifier les conditions locales qui influent sur la délinquance, la victimisation et l'insécurité induite par la criminalité, en mettant à profit les initiatives, l'expertise et*

l'engagement des membres de la collectivité (prévention du crime à l'échelon local);

10. Votre pays dispose-t-il de politiques, stratégies ou programmes précis de prévention du crime destinés à modifier les conditions locales qui influent sur la délinquance, la victimisation et l'insécurité à l'échelon local?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

11. Votre politique ou stratégie de prévention du crime comprend-elle une approche intégrée pour faire face aux multiples facteurs de risque et de protection dans les localités ou les collectivités très vulnérables?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

En ce qui concerne la prévention des situations criminogènes les paragraphes pertinents des Principes directeurs applicables à la prévention du crime sont notamment les suivants:

6. *La prévention du crime s'articule sur une grande diversité d'approches dont l'objectif est notamment le suivant:*

c) Prévenir les infractions en limitant les possibilités de les commettre, en alourdissant le risque d'être arrêté et en réduisant au minimum les avantages escomptés, par le biais notamment de l'aménagement du cadre de vie, et en fournissant assistance et information aux victimes potentielles et effectives (prévention des situations criminogènes).

Prévention des situations criminogènes

26. *Les pouvoirs publics et la société civile, y compris, le cas échéant, le secteur privé, devraient contribuer à l'élaboration de programmes de prévention des situations criminogènes, notamment par ce qui suit:*

a) Un meilleur aménagement des conditions de vie;

b) Des méthodes appropriées de surveillance qui ne portent pas atteinte à la vie privée;

c) La promotion de la conception de biens de consommation qui offrent moins de prise aux activités criminelles;

d) Des mesures de prévention situationnelle qui ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement bâti et ne limitent pas la liberté d'accès aux espaces publics;

e) *La mise en œuvre de stratégies pour prévenir la victimisation à répétition.*

12. Votre pays dispose-t-il de politiques, stratégies ou programmes précis de prévention des situations criminogènes pour:

a) Améliorer l'aménagement du cadre de vie et mieux le gérer?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

b) Appliquer des méthodes appropriées de surveillance qui ne portent pas atteinte à la vie privée?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

c) Promouvoir des mesures de prévention situationnelle qui ne portent pas atteinte à la qualité de l'environnement bâti?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

d) Promouvoir la conception de biens de consommation qui offrent moins de prise aux activités criminelles?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

e) Mettre en œuvre des stratégies pour prévenir la victimisation à répétition?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

Pour ce qui est de la prévention de la récidive, les paragraphes pertinents des Principes directeurs applicables à la prévention du crime sont notamment les suivants:

6. *La prévention du crime s'articule sur une grande diversité d'approches dont l'objectif est notamment le suivant:*

d) Prévenir la récidive en aidant les délinquants à se réinsérer socialement et en appliquant d'autres mécanismes de prévention (programmes de réinsertion).

13. Votre pays dispose-t-il de politiques, stratégies ou programmes précis pour prévenir la récidive en aidant les délinquants à se réinsérer socialement et en appliquant d'autres mécanismes de prévention?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

III. Questions d'exécution

La durabilité et l'obligation de rendre compte sont des principes importants pour garantir l'exécution de programmes et d'initiatives efficaces en matière de prévention du crime. Les paragraphes pertinents des Principes directeurs applicables à la prévention du crime sont les suivants:

1. *“Il apparaît clairement que des stratégies de prévention du crime bien conçues permettent non seulement de prévenir la criminalité et la victimisation mais aussi de favoriser la sécurité collective et de contribuer au développement durable des pays. La prévention du crime, lorsqu'elle est efficace et judicieuse, améliore la qualité de vie de toute la population. Elle procure des avantages à long terme en ce qu'elle réduit les coûts associés au système officiel de justice pénale ainsi que d'autres coûts sociaux induits par la criminalité. Elle offre la possibilité d'adopter une approche humaine et plus rentable des problèmes liés à la criminalité.”*

Durabilité/obligation de rendre compte

10. *Pour s'inscrire dans la durée, la prévention du crime doit être dotée de ressources suffisantes, notamment pour financer les structures et les activités nécessaires. Il faudrait veiller à la transparence du financement, de l'exécution et de l'évaluation et contrôler la réalisation des résultats escomptés.*

Viabilité

20. *Les pouvoirs publics et d'autres organismes de financement devraient s'efforcer d'assurer la viabilité des programmes et initiatives de prévention du crime qui sont à l'évidence efficaces, et à cet effet, notamment:*

a) Contrôler les affectations de ressources pour établir et maintenir un bon équilibre entre la prévention du crime et la

justice pénale et d'autres systèmes, afin de prévenir plus efficacement la criminalité et la victimisation;

b) Veiller à définir clairement les responsabilités en ce qui concerne le financement, la programmation et la coordination des initiatives en matière de prévention du crime;

c) Encourager la participation de la collectivité aux mesures visant à assurer la viabilité.

14. Quelles mesures votre pays a-t-il pris pour garantir la durabilité des politiques, stratégies et programmes de prévention du crime?

() Oui ()

Non

Veillez les décrire brièvement.

15. Votre pays s'efforce-t-il systématiquement d'évaluer le coût de la criminalité et des mesures de lutte contre la criminalité, y compris des mesures de prévention?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer la source de financement et donner une estimation du coût total.

S'agissant de la mise en œuvre de la prévention du crime, les éléments d'un processus rigoureux ont été recensés. Les paragraphes pertinents des Principes directeurs applicables à la prévention du crime sont les suivants:

Base de connaissance

11. Les stratégies, politiques, programmes et mesures de prévention du crime devraient reposer sur une base à la fois large et multidisciplinaire de connaissances des problèmes que posent la criminalité, leurs causes multiples et les pratiques prometteuses et éprouvées.

21. Le cas échéant, les pouvoirs publics et/ou la société civile devraient favoriser la prévention du crime fondée sur la connaissance, et à cet effet, notamment:

a) Fournir aux collectivités les informations nécessaires pour s'attaquer aux problèmes que pose la criminalité;

b) Contribuer à la production de connaissances utiles et effectivement applicables, à la fois fiables et valables du point de vue scientifique;

c) Contribuer à l'organisation et la synthèse des connaissances et recenser les lacunes de la base de connaissances pour y remédier;

d) Veiller, en fonction des besoins, à l'échange de ces connaissances notamment entre les chercheurs, les décideurs, les éducateurs, les praticiens d'autres secteurs compétents et la collectivité dans son ensemble;

e) Appliquer ces connaissances pour reproduire des interventions concluantes, élaborer de nouvelles initiatives et prévoir l'émergence de nouveaux problèmes en matière de criminalité et de nouvelles possibilités de prévention;

f) Mettre en place des systèmes de données pour aider à gérer la prévention du crime de façon plus rentable, et notamment réaliser périodiquement des enquêtes sur la victimisation et la délinquance;

g) Favoriser l'exploitation de ces données pour lutter contre la répétition des situations de victimisation, faire reculer la délinquance récidiviste et réduire le nombre des zones qui connaissent des taux de criminalité élevés.

Planification des interventions

22. Ceux qui planifient les interventions devraient favoriser un processus comprenant:

a) Une analyse systématique des problèmes que pose la criminalité, de leurs causes, des facteurs de risque et des conséquences, en particulier à l'échelon local;

b) Un plan mettant à profit l'approche la plus adéquate, et conçu de manière à adapter les interventions au problème et aux conditions propres à l'échelon local;

c) Un plan d'exécution pour matérialiser des interventions adéquates, qui doivent être à la fois efficaces, rationnelles et viables;

d) La mobilisation des entités capables de s'attaquer aux causes;

e) Le suivi et l'évaluation.

Évaluation

23. Les pouvoirs publics, les autres organismes de financement et ceux qui participent à l'élaboration et à l'exécution des programmes devraient:

a) Procéder à des évaluations à court et à long terme pour déterminer très précisément ce qui fonctionne, où et pourquoi;

b) Effectuer des analyses coûts-avantages;

c) Évaluer dans quelle mesure les actions engagées permettent d'abaisser les taux de criminalité et de victimisation, de réduire la gravité des infractions et d'atténuer la peur de la criminalité;

d) Évaluer systématiquement les résultats obtenus et les effets imprévus, tant positifs que négatifs, des actions engagées,

notamment l'abaissement des taux de criminalité ou la stigmatisation de particuliers et/ou de collectivités.

16. Dans votre pays, le recours à des stratégies, politiques ou programmes de prévention du crime fondés sur la connaissance est-il facilité par:

a) La contribution à la production et à l'utilisation d'informations et de données utiles?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

b) La contribution à l'échange d'informations et de données utiles?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

c) La promotion de l'exploitation d'informations et de données utiles pour lutter contre la répétition des situations de victimisation, faire reculer la délinquance récidiviste et réduire le nombre des zones qui connaissent des taux de criminalité élevés?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

17. Les politiques, stratégies, ou programmes de prévention du crime de votre pays favorisent-ils un processus de planification qui comprend:

a) Une analyse systématique des problèmes que pose la criminalité, de leurs causes, des facteurs de risque et des conséquences, en particulier à l'échelon local?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

b) Un plan mettant à profit l'approche la plus adéquate et conçu de manière à adapter les interventions aux problèmes et aux conditions propres à l'échelon local?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

c) Un plan d'exécution pour matérialiser des interventions adéquates, qui doivent être à la fois efficaces, rationnelles et viables?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

d) La mobilisation des entités capables de s'attaquer aux causes?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

e) Le suivi et l'évaluation?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

18. Les politiques, stratégies ou programmes de prévention du crime de votre pays supposent-ils:

a) De procéder à des évaluations pour déterminer très précisément ce qui fonctionne ?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

b) D'effectuer des analyses coûts-avantages?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

c) D'évaluer la baisse des taux de criminalité et de victimisation et de savoir dans quelle mesure la peur de la criminalité a été atténuée?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

d) D'évaluer les résultats obtenus et les effets imprévus?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

19. Une évaluation des éléments de la politique ou stratégie de votre pays en matière de prévention du crime à l'échelon national ou des activités particulières menées dans ce cadre a-t-elle été effectuée?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

Les Principes directeurs applicables à la prévention du crime reconnaissent les liens entre la criminalité au niveau local et la criminalité transnationale organisée et la nécessité de prévenir la criminalité organisée. Les paragraphes pertinents des Principes directeurs sont les suivants:

Interdépendance

13. Les stratégies et diagnostics nationaux en matière de prévention du crime devraient, le cas échéant, tenir compte des liens existant entre les problèmes que pose la criminalité au niveau local et la criminalité internationale organisée.

Prévention de la criminalité organisée

27. Les pouvoirs publics et la société civile devraient s'efforcer d'analyser les liens entre la criminalité transnationale organisée et les problèmes de criminalité à l'échelon national et local et s'y attaquer et, à cet effet, notamment:

a) Limiter les possibilités actuelles ou à venir que pourraient exploiter les groupes criminels organisés pour participer aux activités des marchés licites à l'aide du produit du crime, moyennant l'adoption de mesures appropriées d'ordre législatif, administratif ou autre;

b) Élaborer des mesures pour prévenir l'usage impropre par les groupes criminels organisés des procédures d'appel d'offres menées par des autorités publiques ainsi que des subventions et licences accordées par des autorités publiques pour une activité commerciale;

c) Concevoir des stratégies de prévention du crime, le cas échéant pour protéger les groupes socialement marginalisés, en particulier les femmes et les enfants, qui sont vulnérables face aux agissements des groupes criminels organisés, notamment pour ce qui est de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants.

Liens entre la criminalité transnationale et la criminalité locale

31. Les États Membres devraient collaborer pour analyser les liens entre la criminalité transnationale organisée et les problèmes que pose la criminalité à l'échelon national et local, et s'y attaquer.

20. Les politiques, stratégies ou programmes de prévention du crime de votre pays prennent-ils la mesure des liens qui peuvent exister entre les problèmes que pose la criminalité aux niveaux local et national et la criminalité internationale organisée?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

21. Les politiques, stratégies ou programmes de prévention du crime de votre pays comprennent-ils:

a) Des mesures pour limiter les possibilités que pourraient exploiter les groupes criminels organisés pour participer aux activités des marchés licites?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

b) Des mesures pour prévenir l'usage impropre des procédures d'appel d'offres menées par des autorités publiques ainsi que des subventions et licences accordées par ces autorités?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

c) Des mesures pour protéger les groupes socialement marginalisés, en particulier les femmes et les enfants, qui sont vulnérables face aux agissements des groupes criminels organisés, notamment pour ce qui est de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez en donner une brève description.

IV. Coopération internationale, création de réseaux et assistance technique

Les États Membres sont encouragés à faciliter la coopération internationale et à créer des réseaux afin de partager des pratiques et des connaissances. Les paragraphes pertinents des Principes directeurs applicables à la prévention du crime sont les suivants:

Assistance technique

29. *Les États Membres et les organismes internationaux de financement concernés devraient apporter une assistance financière et technique, y compris dans le domaine du renforcement des capacités et de la formation, aux pays en développement et aux pays à économie de transition, aux collectivités et à d'autres organismes intéressés en vue de mettre en œuvre des stratégies visant à assurer efficacement la prévention du crime et la sécurité des collectivités à l'échelon régional, national et local. Dans ce contexte, une attention particulière devrait être accordée à la recherche et aux mesures de prévention du crime par le développement social.*

Réseaux

30. *Les États Membres devraient créer des réseaux internationaux, régionaux et nationaux de prévention du crime ou étoffer ceux en place, afin de partager des pratiques dont l'efficacité est avérée et qui sont porteuses d'avenir, d'en recenser les éléments transférables et de mettre les connaissances ainsi acquises à la disposition de la collectivité dans le monde entier.*

Priorité à la prévention du crime

32. *Le Centre pour la prévention internationale du crime du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat, le réseau des instituts qui participent au Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organismes compétents des Nations Unies devraient inscrire au nombre de leurs priorités la prévention du crime telle qu'exposée dans les présents principes directeurs, créer un mécanisme de coordination et établir une liste d'experts qui seraient chargés d'évaluer les besoins et de dispenser des conseils techniques.*

Diffusion

33. *Les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations devraient coopérer pour produire des informations sur la prévention du crime dans le plus grand nombre possible de langues, tant sous forme imprimée que sous forme électronique.*

22. Votre pays participe-t-il aux réseaux internationaux d'échange d'informations et de connaissances sur les politiques, stratégies ou programmes de prévention du crime?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser.

23. Quels sont les principaux obstacles à la participation de votre pays aux réseaux internationaux?

Veillez les décrire.

24. Veuillez recenser les guides, référentiels, recueils ou manuels relatifs aux pratiques de prévention du crime de votre pays qui peuvent être partagés avec d'autres.

25. Votre pays a-t-il besoin d'assistance technique dans un domaine quelconque de la prévention du crime?

() Oui ()

Non

26. Votre pays est-il en mesure de fournir une assistance technique dans un domaine quelconque de la prévention du crime?

() Oui ()

Non

Dans l'affirmative, veuillez cocher les cases correspondantes ci-dessous:	<i>Besoin d'assistance technique</i>	<i>Peut fournir une assistance technique</i>
a) Prévention comme élément permanent des structures des pouvoirs publics (par. 17)		
b) Pouvoirs publics favorisant le développement des compétences en matière de prévention du crime (par. 18)		
c) Pouvoirs publics et société civile appuyant les partenariats (par. 19)		
d) Prévention sociale de la criminalité (par. 6 a), 8 et 24)		
e) Prévention du crime dans la collectivité ou à l'échelon local (par. 6 b))		
f) Prévention des situations criminogènes (par. 6 c) et 26)		
g) Prévention de la récidive (par. 6 d))		
h) Durabilité et obligation de rendre compte en matière de prévention du crime (par. 1, 10 et 20)		
i) Prévention du crime fondée sur la connaissance (par. 11 et 21)		
j) Planification des interventions (par. 22)		
k) Suivi et évaluation (par. 23)		
l) Évaluation des liens entre les problèmes posés par la criminalité au niveau local et la criminalité transnationale organisée (par. 13, 27 et 31)		
m) Existe-t-il des domaines prioritaires parmi les domaines indiqués? Dans l'affirmative, veuillez préciser.		

V. Questions pertinentes et finales

27. Quels sont certains des principaux enseignements que votre pays a tirés de son expérience en matière d'application de politiques, stratégies et programmes de prévention du crime?

Veuillez les décrire.

28. Quels sont les principaux obstacles auxquels votre pays se heurte pour prévenir efficacement le crime?

Veuillez les décrire.
